

# Le communiqué du Conseil des ministres du 13 mai 2020

Le Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 13 mai 2020 au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

Le Chef de l'Etat a, à l'entame de sa communication, informé le Conseil des nouvelles mesures d'adaptation prises pour asseoir l'efficacité de la stratégie nationale de lutte contre la pandémie du COVID-19. Il a, à cet effet, demandé aux membres du Gouvernement de veiller à l'application effective des décisions, annoncées lors de son Message à la Nation du 11 mai 2020.

Le Président de la république a, au titre de la confiance des acteurs et de la relance durable des activités économiques post crise COVID-19, insisté sur l'impératif d'assurer la vigilance absolue dans la gestion de la pandémie, mais également d'anticiper la reprise durable et la relance dynamique des activités économiques.

Le Chef de l'Etat a, en outre, indiqué aux membres du Gouvernement que la poursuite de l'exécution des projets d'investissements publics, la protection des travailleurs, le maintien des activités et le développement de nos entreprises, constituent des catalyseurs pour la relance économique.

Le Président de la République a, à cet égard, demandé aux ministres d'intensifier l'accompagnement de l'Etat aux entreprises et ménages.

Le Chef de l'Etat a, à cet effet, demandé au Ministre des Finances et du Budget de mettre à contribution toutes les lignes de financement disponibles au niveau des structures publiques de promotion et de développement du secteur privé.

Le Président de la République a exhorté les membres du Gouvernement à préparer la relance globale de l'économie par une transformation locale de nos productions agricoles et leur consommation nationale.

Le Chef de l'Etat a, à cet égard, demandé au Ministre de l'Industrie d'actualiser, en relation avec le Ministre du Plan, la stratégie nationale de développement industriel, à la lumière des enseignements de la crise.

Le Président de la République, revenant sur la relance de la production et la permanence du dispositif de suivi du chômage technique dans les entreprises a souligné que la crise du COVID-19 ne doit pas avoir un impact sur la productivité des entreprises et les emplois. Il a, ainsi rappelé au Ministre du Travail la nécessité de veiller au respect des droits des travailleurs.

Le Chef de l'Etat a, enfin instruit le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre en charge de la Coopération de diligenter, en relation avec le Délégué général du pôle urbain de Diameniadio, les dossiers techniques et financiers, relatifs à l'accélération des travaux d'aménagement programmés.

Au titre des Communications,

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait une communication sur la revue du projet TER et sur la modélisation de la COVID-19 au Sénégal.

Le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur la mobilisation des ressources du FORCE COVID-19 et l'exécution des dépenses.

Le Ministre des Affaires étrangères a fait le point sur la situation et l'assistance apportée à nos compatriotes de la Diaspora.

Le Ministre de la Solidarité nationale a fait une communication sur la situation de la distribution de l'aide alimentaire d'urgence.

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait le point sur la ligne de financement de 200 milliards mise à la disposition des entreprises, à travers les banques, ainsi que le financement des projets prioritaires.

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait le point sur l'évolution de la pandémie.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait une communication sur la préparation de la campagne agricole 2020-2021

Le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire a fait une communication portant sur les résultats issus de l'évaluation des performances des communes bénéficiaires du PACASEN en 2020.

Le Ministre en charge du Suivi du Plan Sénégal émergent (PSE) a fait le point sur les avancées et la mise en œuvre des projets prioritaires.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté:

- Le projet de décret relatif à la formation professionnelle ;
- Le projet de décret relatif à la certification professionnelle.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Mamadou Badji, Professeur titulaire des Universités, matricule de solde n° 100402/E est nommé Recteur, de l'Université Assane Seck de Ziguinchor au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, en remplacement de Monsieur Courfia Kéba DIAWARA, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Tenguella BA, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, matricule de Solde n°518550/L, est nommé Directeur de l'Education préscolaire au ministère de l'Education nationale, en remplacement de Monsieur Ousmane DIOUF.

Monsieur Serigne Sabou BADIANE, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, matricule de solde n°515786/D, est nommé Directeur des Ressources humaines au ministère de l'Education nationale, en remplacement de Monsieur Ibou NDIATHE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Fait à

Dakar le 13 mai 2020,

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement  
Ndèye Tické Ndiaye DIOP